

Stage d'été – Présélection Européenne Décharge de responsabilité

Du 06 au 11 juillet 2023

Prise en charge des participants du jeudi 06 au mardi 11 juillet 2023

- Un responsable de la Fondation en faveur de l'Art Chorégraphique, organisant le Prix de Lausanne (ci-après : l'équipe du PDL), sera présent et accompagnera les participants au Stage d'été Présélection Européenne (ci-après : SEPE) sur le lieu de l'événement, Béjart Ballet Lausanne, dans les studios lors des cours, durant les repas de midi ainsi que durant les événements de groupe organisés pendant la semaine.

Dans le cas où un participant venait à quitter le studio ou le groupe durant la journée ou avant la fin des cours, l'équipe du PDL ne sera pas tenue responsable du participant pendant son absence.

- Les participants mineurs ne seront en revanche pas accompagnés pour les trajets en direction des studios le matin, du restaurant à midi ou de l'hôtel le soir.
- La famille et les accompagnateurs ne seront pas autorisés à être présents durant les cours, ni les repas de midi, pendant la semaine du SEPE. Ils seront cependant invités à regarder les cours / coaching, ainsi qu'à la cérémonie de clôture le mardi 11 juillet.
- Si nécessaire, les participants peuvent avoir accès à un médecin ou un physiothérapeute. Les traitements seront financièrement à leur charge. Tous les participants doivent se munir de leur carte d'assurance durant le stage.
- A la fin de la journée, les participants seront libres de quitter les studios (sauf en cas d'activité spéciale). Les participants mineurs ne seront pas supervisés par l'équipe du PDL.
- En cas d'activité spéciale, comme une visite, l'équipe du PDL accompagnera les participants et restera à leur côté en tout temps tout au long de l'activité jusqu'à ce que leur parent et/ou accompagnateur vienne les chercher à la fin de l'activité.

Décharge de responsabilité:

- En tant que représentant légal du mineur mentionné ci-dessous et participant au Stage d'été Présélection Européenne (ci-après : SEPE), je comprends qu'il y a un risque de blessure intrinsèque à la pratique de la danse et aux activités d'éducation et de loisirs. Dès lors, le PDL et ses collaborateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour quelque accident, blessure ou maladie subie par le participant mentionné ci-dessous durant la participation de ce dernier au SEPE ou en découlant. Sachant cela, je consens expressément à ce qu'il participe au SEPE ainsi qu'aux autres activités qui y sont liées.
- Par la présente, je décharge aussi de toute responsabilité le PDL et ses collaborateurs pour toute perte, vol, dégât, poursuites, coûts ou frais découlant de la participation du mineur mentionné ci-dessous au SEPE ou à toute autre activité liée au PDL.
- Je comprends également que le PDL ne pourra pas être tenu responsable de toute activité en dehors de son contrôle en cas de faute d'un tiers.



Consentement pour traitement médical

Quand bien même toutes les précautions seront prises lors du SEPE, un accident demeure toujours possible. Si, de l'opinion d'un membre de l'équipe du PDL, le mineur mentionné ci-dessous venait à avoir besoin d'un traitement d'urgence pour cause de blessure ou de maladie, je, soussigné, en ma qualité de représentant légal, consens et autorise un tel traitement prodigué par du personnel qualifié, à savoir : médecin, infirmier, entraîneur ou un représentant du PDL. De plus, j'autorise un membre du PDL à me représenter et à donner le consentement nécessaire en cas de traitement médical - **si je ne peux pas être contacté pour le fournir et qu'il y a urgence**. Une liste non exhaustive des traitements d'urgence possibles pour lesquels je donne mon consentement comprend : radiographie, anesthésie, examen ou traitement médical (sur place aux studios du PDL ou à l'extérieur) et hospitalisation. Par la présente, j'accepte de décharger de toute responsabilité le PDL et ses collaborateurs sauf en cas de faute grave.

Si, entre la date de ce jour et le début du SEPE, une maladie ou une blessure devait se produire limitant la participation au SEPE du mineur mentionné ci-dessous, j'en informerai immédiatement le PDL.

Je soussigné m'assurerai que le mineur mentionné ci-dessous sera muni de sa carte d'assurance pendant sa participation au SEPE (ou tout autre document d'assurance pouvant être sollicité lors d'un traitement médical ou d'une hospitalisation).

J'atteste avoir lu, compris et accepté les déclarations ci-dessus.

Droit applicable et for juridique

Le droit applicable est le droit suisse. Le for est à Lausanne.

Lu et approuvé

Lieu et date :

Nom du participant :

Signature du participant :

Nom du représentant légal :

Lien au participant :

Signature du représentant légal :